



Coulans sur Gée, 23 mai 2019

Mairie de Souigné Flacé
M. Le Maire
24 Rue Saint-Rigomer
72210 SOULIGNE FLACÉ

Objet : procédure de modification n°1 de son Plan Local d'Urbanisme.

Lettre suivie 3Y 001 426 0831 7

Affaire suivie par Laurence FLEURY, Secrétaire Générale mairie2.coulans@wanadoo.fr

M. Le Maire, Cher Collègue,

La commune de Coulans sur Gée a prescrit une modification n°1 de son Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du 25 avril 2019.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, cette modification du P.L.U. doit être notifiée aux Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

A ce titre et en votre qualité de Personne Publique Associée, vous trouverez la note de présentation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Coulans sur Gée.

Veillez agréer, M. Le Maire, l'expression de mes salutations distinguées

Le Maire, Michel BRIFFAULT



Sticker à coller sur le courrier déjà affranchi

SUIVRE MON COURRIER ?
Rien de plus simple!



Poids max

3kg

Épaisseur
3 cm max

Numéro à conserver

3Y 001 426 0831 7

Date 24 05 19

Destinataire Mairie Souigné Flacé

